

MAIRIE
DE
SANDRANS
01400

CONSEIL MUNICIPAL n°38
du 4 Septembre 2017 à 20 heures 07

Tél.04 74 24 52 20
Fax.04 74 24 52 37

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-sept et le quatre septembre à 20 heures 07, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire.

Présents: Bernard OLLAGNIER, Eric SCHNEIDER, Jean-François MORELLET, Bernard JOSSERMOZ, Dominique BAUMANN, Daniel DELATOUR, Alexandra GHIDELLI, Claudia GIROD, Audrey LAROCHE, Marc MAZET, Patrice PIOT, Pascal PLANCHET, Magalie RENARD, Sandrine ROY, Christelle THOMASSON.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Monsieur Dominique BAUMANN est élu secrétaire de séance.

A/ Approbation du compte rendu N°37 du 3 Juillet 2017

Le compte rendu N°37 du 3 Juillet 2017 est approuvé à l'unanimité des 15 voix.

B/ Délibérations :

1- Installation des 5 nouveaux conseillers municipaux et nomination d'un 4 ème adjoint.

Suite aux élections municipales complémentaires du 23 et 30 Juillet 2017, le conseil municipal est à ce jour composé de 15 élus. La nomination d'un 4 ème adjoint en charge des affaires sociales, vie associative, animation culturelles et communication, est à effectuer, ainsi qu'un tableau des permanences. Le tableau du conseil municipal est à valider.

Les Conseillers Municipaux votent à l'unanimité des 15 voix la création du poste de 4 ème adjoint. Monsieur Marc Mazet se porte candidat. Ils nomment à bulletin secret avec 14 voix pour et 1 abstention, Monsieur Marc Mazet au poste de 4^{ème} adjoint en charge des affaires sociales, de la vie associative, de l'animation culturelle et de la communication. La nomination est effective au 5 Septembre 2017. Et valident le tableau du conseil municipal de Sandrans.

2- Désignation des commissions

Le Maire a un siège dans l'ensemble des commissions.

Les adjoints ont un siège dans chacune des commissions rattachées à leur délégation.

Après débat, les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 15 voix les commissions suivantes :

Commission Finances : Eric Schneider, Jean-François Morellet, Bernard Jossiermoz, Marc Mazet, Dominique BAUMANN

Commission Personnel : Christelle Thomasson

Commission Ecole : Bernard Jossiermoz, Christelle Thomasson, Dominique Baumann, Patrice Piot, Audrey Laroche

Commission Urbanisme – Logement – Zone d'activité (UX) : Eric Schneider, Jean-François Morellet, Bernard Jossiermoz, Daniel Delatour, Patrice Piot, Pascal Planchet

Sous-commission Aire de loisirs : Eric Schneider, Christelle Thomasson

Commission PLU : Eric Schneider, Jean-François Morellet, Bernard Jossermoz, Pascal Planchet

Commission Environnement (STEP) : Eric Schneider, Jean-François Morellet, Claudia Girod, Daniel Delatour

Commission Voirie – Cimetière : Jean-François Morellet, Daniel Delatour, Marc Mazet, Patrice Piot

Commission Contrats de maintenance – Travaux : Jean-François Morellet, Christelle Thomasson, Bernard Jossermoz, Daniel Delatour

Commission de procédure adaptée (appel d’offres) : Eric Schneider, Jean-François Morellet, Bernard Jossermoz, Daniel Delatour, Claudia Girod

Commission Animations culturelles – Associations – Communication : Marc Mazet, Christelle Thomasson, Alexandra Ghidelli, Magalie Renard, Sandrine Roy

Sous-commission Communication : Marc Mazet, Christelle Thomasson, Eric Schneider

Sous-commission Gestion Salle des fêtes : Marc Mazet, Bernard Jossermoz

Commission Fleurissement : Eric Schneider, Alexandra Ghidelli, Claudia Girod, Audrey Laroche

Commission d’Actions Sociales (CAS) : Marc Mazet, Christelle Thomasson, Alexandra Ghidelli, Sandrine Roy

Il est rappelé que les membres extérieurs (au nombre de quatre) sont nommés par le Maire, il s’agit de

- Madame Michèle Bernard, Madame Colette Bessard, Madame Monique Perret, Monsieur Robert Grand

3- Désignation des délégués des EPCI

A ce jour les délégations sont composées de :

Communauté de communes

Titulaire

- Bernard Ollagnier

Suppléant

- Eric Schneider

CLECT

Titulaire

- Bernard Ollagnier

Suppléant

- Bernard Jossermoz

Office du tourisme Chatillon Centre

Administrateur

- Bernard Jossermoz

Suppléant

- Alexandra Ghidelli

Syndicat des eaux Chalaronne

Titulaires

- Bernard Ollagnier
- Jean-François Morellet

Suppléants

- Daniel Delatour
- Bernard Jossermoz

Syndicat d'électricité de Bourg en Bresse

Titulaires

- Daniel delatour

Suppléants

- Bernard Ollagnier
- Eric Schneider

Syndicat des territoires rivières Chalaronne

Titulaire

- Jean-François Morellet

Suppléant

- Eric Schneider

Correspondant défense

- Marc Mazet

4- Projet « Voirie 2017, 2 ème tranche », Attribution marché public de travaux

Suite à l'ouverture des plis du projet « Voirie 2017, 2 ème tranche », le lundi 17 juillet 2017, par la commission de procédure adaptée, 4 entreprises ont répondues :

- Colas : 179 978,40 € TTC
- Eiffage : 214 608.60 € TTC
- Socalf : 240 223.23 € TTC
- Eurovia: 258 314.64 € TTC

Suite à l'examen des candidatures, la commission propose la société Colas pour un montant de 179 978.40 € TTC. Les 4 sociétés obtenant toutes la note maximale en valeur technique, seul le montant du devis est pris en considération.

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 15 voix l'attribution du marché public « Voirie 2017, 2 ème tranche » à l'entreprise Colas pour un montant de 179 978.40 € TTC et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents relatifs.

5- Projet « Voirie 2017 » Emprunt

Suite à la délibération n°2017.07.003 autorisant Monsieur le Maire à signer les documents relatifs aux Prêts bancaires du Crédit Agricole suivants :

Prêt principal de 210 000 €, sur 144 mois, au taux de 1.32 %, à échéance mensuelle de 1577.68 €, frais de dossier de 252 €.

Prêt relais TVA de 40 000€, sur 24 mois maximum, au taux de 1%, frais de dossier de 380 €.

Une nouvelle proposition du Crédit Agricole nous est parvenue pour le prêt principal à savoir :

Etablissement bancaire	Montant	Taux	Echéance mensuelle	Echéance trimestrielle	Echéance Annuelle	Durée	Frais de dossier
Crédit Agricole	210 000€	1.30%	1 575.83 €	4 732.21 €	19 013.75 €	144mois	252 €

Les Conseillers Municipaux acceptent à l'unanimité des 15 voix les nouvelles conditions du Crédit Agricole concernant le Prêt principal à savoir : montant de 210 000 €, sur 144 mois, au taux de 1.30 %, à échéance mensuelle de 1 575.83 €, frais de dossier de 252 €. Et autorisent Monsieur le Maire a signé les documents relatifs.

6- Construction nouvelle école – Consultation bureau de contrôle et bureau SPS

Dans le cadre du projet cité, une consultation a été lancée par Monsieur le Maire pour désigner l'entreprise qui réalisera le contrôle technique de construction. Deux sociétés ont répondu, à savoir :

APAVE

Mission de contrôle : 5 420 € HT

Mission SPS : 3 740 € HT

ALPES CONTROLE

Mission de contrôle : 5 850 € HT

Mission SPS : 3 720 € HT

Monsieur le Maire précise que ce projet et l'accord du devis pour la mission de contrôle et de SPS reste sous réserve de l'obtention des subventions et prêts bancaires. Monsieur Bernard Jossermoz informe que l'APD (Avant-Projet Définitif) a été réalisé, l'implantation de l'école est définitive et que Madame Didier Emmanuelle, architecte des Bâtiments de France a donné un accord de principe. Les dossiers pour les demandes de subventions ont été envoyés. (Département, Préfecture, Communauté de Communes et Région)

Après débat, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité des 15 voix le devis de la société Alpes Contrôle pour la mission de contrôle à 5 850 € HT et la mission SPS à 3 720 € HT.

7- Local technique

Suite à l'annulation du projet de construction du local technique, une location est à trouver. Monsieur le Maire propose un bâtiment au lieu-dit « Le Bessay » chez Monsieur Bianco, d'un montant mensuel de 200 € TTC, pour une durée indéterminée pouvant être résiliée avec préavis de 3 mois. Les conseillers municipaux proposent un bail sous conditions suspensives dont notamment la possibilité de résilier le bail par la commune en cas d'achat du hangar de la propriété Buiron.

Après débat et afin d'accueillir le local technique, les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 15 voix :

- La location d'une partie d'un bâtiment au lieu-dit « Le Bessay » chez Monsieur Bianco François, d'une surface d'environ 250 m².

- La signature d'un contrat de location pouvant être résilié avec préavis de 3 mois, pour une durée indéterminée, à partir du 01 Octobre 2017.

- Loyer mensuel de 200 € TTC, Payable 3 mois à l'avance.

- Et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette location.

C/ questions diverses et informations :

- **PLU** : Courrier de l'ARS suite à la notification du projet d'arrêté du PLU
- **Affaire Ferrand** : Avis d'audience le 26/09/2017 à 11 Heures au tribunal administratif de Lyon 3^{ème}
- **Affaire Druguet** : Monsieur le Maire informe de la demande d'appel de Monsieur et Madame Druguet.
- **Lagune** : Monsieur Eric Schneider expose les problèmes d'invasion d'herbes. L'inauguration ne pourra avoir lieu tant que l'entreprise ne sera pas intervenue pour nettoyer.
- **ADAPEI** : Courrier sur « l'opération brioche » le Samedi 7 et Dimanche 8 Octobre 2017 de l'association

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21H55.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents